

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **29 avril 2024** à **20 h** au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Dominique Majeau, conseiller district # 5 a justifié son absence.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2024-04-113

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CONSTATER** l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

**ADOPTÉE.**



**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Autorisation de procéder à un appel d'offres public – réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette*
3. *Mandat de réfection de la toiture – Usine d'eau potable*
4. *Période de questions des contribuables*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2024-04-114

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

2. **Autorisation de procéder à un appel d'offres public – réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette**

**Considérant** le devis préliminaire préparé par Parallèle 54 pour l'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette.

2024-04-115

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à demander des offres publiques avec un système d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de travaux de réhabilitation de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette, le tout conformément au devis préparé par Parallèle 54.

**DE PRÉCISER** que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3. **Mandat de réfection de la toiture – Usine d'eau potable**

**Considérant** la nécessité de procéder à des travaux de réparation de la toiture de l'usine d'eau potable;

**Considérant** l'invitation à quatre (4) entreprises à soumettre une proposition de prix;

**Considérant** l'offre de prix de *Les Toitures Président inc.* au montant de **9 564 \$ plus taxes** pour procéder aux travaux;

**Considérant** le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2024-04-116

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Les Toitures Président inc.* pour les travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable, au cout de **9 564 \$ plus taxes**, tel que soumis dans l'offre de services.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, au poste **02-41200-522** et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera financée par le fonds de roulement, poste budgétaire **59-15100-000**, sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. **Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

*Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier*



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 09, l'ordre du jour est épuisé.

2024-04-117

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier*

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et Président d'assemblée*